

23 décembre 2021

**Prof. Dr. Giorgio Behr, entrepreneur Behr Bircher Cellpack BBC Group,
coprésident d'autonomiesuisse**

Hâte-toi lentement – comment la Suisse et l'UE sont capables de trouver une solution favorable

Après la suspension des négociations sur l'accord-cadre entre la Suisse et l'UE, la discussion porte maintenant sur une réaction rapide, sous forme de négociation d'accords sectoriels ou d'augmentation des contributions à la cohésion. Puisque c'est le Conseil fédéral qui a mis fin aux négociations, il se doit désormais d'agir. Il est toutefois possible que l'UE ait déjà clairement précipité la rupture en novembre 2019 (Felix Müller dans l'hebdomadaire «NZZ am Sonntag» du 27 juin 2021, page 20). En termes de communication, le Conseil fédéral a peut-être laissé passer une occasion. Quoi qu'il en soit, la Suisse doit réévaluer ses relations avec l'UE et les adapter en conséquence. Parallèlement, il faut éviter de ressasser de façon irréfléchie le narratif d'une «érosion» des accords. «Hâte-toi» est de mise en termes d'analyse – et aussi pour un premier signal à l'adresse de Bruxelles. En revanche, la prochaine négociation doit être bien préparée et abordée «lentement».

La préparation est décisive pour l'aboutissement des négociations

Les négociations peuvent très bien échouer. La Suisse doit ainsi se préparer à vivre, à plus long terme, sans «nouvelle» solution avec l'UE et avec les «petites piques» que celle-ci lui réserve occasionnellement. Les faiblesses de la Suisse et les éventuelles solutions autonomes, avec d'autres partenaires, le cas échéant, doivent être prises en compte au même titre que les «atouts» de la Suisse et les concessions possibles à l'égard de l'UE. Puisque l'UE exerce régulièrement des pressions, il est pertinent d'évaluer les options relatives aux «mesures désagréables» de la part de la Suisse. Pour les trois thèmes les plus fréquemment cités, à savoir le marché de l'électricité, la recherche et la reconnaissance mutuelle des autorisations, la Suisse a les moyens d'améliorer sensiblement la situation de départ. Pour autant qu'elle s'y consacre avec sérieux.

Quelques pistes de réflexion: un accord sur le marché de l'électricité n'apporterait aucune sécurité d'approvisionnement à la Suisse en cas de pénurie. Il serait naïf de se fier à d'éventuelles garanties. Hormis la France, la majeure partie des pays de l'UE dépendront bientôt des importations de courant. Par conséquent, il est fort improbable que la Suisse serait approvisionnée en électricité de manière prioritaire. Dans l'optique des émissions de CO₂, nous disposons d'une bonne constellation en matière de production de courant. Les centrales solaires dans les vallées alpines reculées, le recyclage des déchets nucléaires au lieu du «stockage définitif» ou encore la production d'électricité à l'aide de concepts tels que l'accélérateur de particules constituent des approches de solutions propres ou étudiées en dehors de l'UE. Les investissements des groupes énergétiques étatiques dans des parcs éoliens à l'étranger pourraient être combinés à une participation dans des installations de séparation d'hydrogène sur place. En cas de situation d'urgence, l'électricité générée par les parcs éoliens ne serait guère «disponible à la demande» pour la Suisse. L'hydrogène, en revanche, peut être transporté et stocké dans notre pays.

Les deux autres problématiques du marché de l'électricité peuvent être résolues: l'échange d'électricité peut être géré par le biais de filiales à l'étranger. L'UE pose également des exigences en ce qui concerne l'accès au réseau: les réseaux dans les régions limitrophes sont enchevêtrés, l'acheminement du courant à travers la Suisse est crucial pour certains pays voisins. Le second défi porte sur la recherche: les meilleures universités du monde – et les compétences de recherche correspondantes – ne sont pas implantées dans l'UE. Des accords avec d'autres pays s'imposent donc en guise d'alternative. L'échange avec les universités européennes peut également être encouragé de manière différente. La Suisse y engage des moyens considérables et dispose ainsi d'une certaine marge de manœuvre.

Pour ce qui est de la troisième problématique, celle de l'homologation des produits dans l'UE, les solutions sont simples: bon nombre d'entreprises font certifier leurs produits par des organismes d'homologation de l'UE, aussi parce que cela revient moins cher qu'en Suisse. En fondant une filiale dans l'UE, l'organisme d'homologation suisse peut appliquer la même procédure de certification pour les marchés européens et la Suisse. Les aides au démarrage correspondantes seraient supportables pour la Suisse. Une approche «Cassis de Dijon PLUS» permettrait à la Suisse de reconnaître, de façon ciblée, des homologations pour l'intégralité du marché UE ou uniquement pour certains pays garants de qualité en la matière. Par ailleurs, la Suisse devrait cesser d'essayer les «non» de l'UE sans réagir. En retirant la reconnaissance d'autorisation existantes dans le secteur de la technologie médicale, l'UE a probablement violé des contrats existants. Il est légitime que la Suisse ne l'accepte pas. En effet, celui qui cède d'emblée incite souvent l'autre à réitérer ses attaques.

Ne pas créer de précédents – viser une solution intégrale

Il pourrait certes être tentant d'«annoncer la couleur» rapidement en se focalisant sur certains accords sectoriels – à l'image d'un «camp d'entraînement» visant à résoudre des questions particulières. Cependant, bon nombre de problèmes peuvent être résolus de notre propre chef, tandis que les avancées dans des secteurs spécifiques comportent des risques: lors de la conclusion d'accords portant sur des questions factuelles, nous avons tendance à faire des concessions que nous n'accepterions jamais en temps normal. L'UE a essayé de créer des précédents à maintes reprises. Voilà pourquoi la Suisse devrait poser un paquet global sur la table et le faire aboutir intégralement, en tant que «solution définitive». Trois points sont essentiels:

Les éventuels litiges (et il y en aura certainement moins qu'on tente de le faire croire) qui ne peuvent pas être résolus à l'amiable au sein de commissions mixtes ou d'autres comités existants doivent être réglés définitivement par un véritable tribunal arbitral. Un tribunal arbitral est «véritable» lorsque chaque partie peut désigner le même nombre de membres, que les personnes ainsi nommées choisissent conjointement une tierce personne pour la présidence et que l'organe respecte les règles existantes et reconnues à l'international en termes de procédure. Par ailleurs, il ne doit pas être lié au respect de normes édictées par certaines institutions. Deuxièmement, dans l'optique des contributions à la cohésion, la Suisse s'engagera à soutenir financièrement le développement de certaines régions de l'UE. Troisièmement, la Suisse doit mettre les questions ouvertes actuelles ou prévisibles sur la table et négocier des concessions correspondantes de la part de l'UE, tout en admettant des compromis de son côté.

L'élaboration de cette liste incombe aux départements. En revanche, les négociations devraient être menées par une seule équipe, nommée et instruite par le Conseil fédéral. La vue d'ensemble ainsi que la possibilité d'évaluer correctement les concessions des deux parties et de procéder à des étapes intermédiaires tactiques ne sont données que si une équipe (permanente) dirige les négociations. C'est dans les coulisses que les départements apportent leur soutien et leurs connaissances à l'équipe de négociation. Les résultats obtenus par un département faisant cavalier seul sont rarement fructueux. L'esprit collectif est déterminant. La diplomatie, soit la compétence clé du DFAE, est requise avant et après les négociations. Bon nombre de départements peuvent mettre à profit leurs connaissances pour ce qui est des questions techniques. Le DFJP, quant à lui, ne cesse d'élargir son expérience des relations avec l'UE dans le cadre de l'Accord de Schengen, (malheureusement) dynamique et très ample. L'équipe censée être instruite par le Conseil fédéral in corpore ne manque donc pas de ressources.

Il serait pertinent, mais pas obligatoire, de prévoir des possibilités d'échanges d'idées réguliers entre les principaux organes des deux partenaires. Des commissions parlementaires doivent se rencontrer régulièrement, de même que des représentants des départements. Il n'est pas question d'interpréter des accords, voire d'en créer de nouveaux. Il s'agit plutôt de «tâtonner» précocement les différentes perceptions parmi les politiciens et de reconnaître à temps les éventuels désagréments administratifs par l'échange entre spécialistes.

Le mandat de négociation doit être mis en œuvre en sachant qu'un échec entraînerait certes de nouveaux défis pour la Suisse, mais que, grâce à des efforts «autonomes», il n'aurait pas de répercussions conséquentes ni durables sur la prospérité. La liste des nombreuses questions actuelles et prospectives offre bon nombre de marges de négociation. Dans les domaines techniques, comme c'est le cas pour l'Accord de Schengen, un certain automatisme et l'alignement aux répartitions des compétences de l'UE peuvent être acceptés. Mais pas plus.

Prochaines démarches – éviter les faux pas

Après une période de réflexion durant laquelle les «visites de haut rang» trop nombreuses sont rarement bénéfiques, il est judicieux de «remettre les pendules à l'heure» auprès du plus grand nombre possible de pays de l'UE. À cet égard, le Conseil fédéral doit montrer au parlement, aux cantons et à la population qu'il n'aborde pas «confortablement» les problèmes tels que le marché de l'électricité, la recherche et la reconnaissance mutuelle des homologations via un accord avec l'UE, mais de façon autonome. Pour la discussion avant le début des négociations, il ébauche les données clés de son objectif ainsi que la procédure prévue. Le Parlement, les cantons et d'autres représentants peuvent ainsi s'investir préalablement. Les éléments suivants doivent cependant rester gravés dans le marbre: pas de reprise automatique du droit européen, véritable tribunal arbitral, donnant-donnant sur une longue liste de questions – avec une marge de négociation adéquate – ainsi que poursuite des contributions à la cohésion dans un volume négociable. Les appels à l'élaboration d'un plan B sont déplacés.

En cas d'échec des négociations, la seule alternative est le maintien du statu quo. Voilà pourquoi, dans l'optique de la pénurie d'électricité ou des réseaux internationaux insuffisants dans le domaine de la recherche, nous devons immédiatement commencer à améliorer notre situation de façon autonome, indépendamment des processus dans et avec l'UE. Le Conseil fédéral doit en outre désigner une équipe de négociation et faire en sorte que les départements s'engagent à ne négocier les solutions au niveau international dans leur

domaine de compétence (également avec les États non membres de l'UE) que par l'intermédiaire de cette équipe. Côté UE, les négociations seront accompagnées de déclarations musclées dans les médias et de piques plus ou moins efficaces, voire embarrassantes – comme ce fut le cas pour l'équivalence boursière. Au cours de cette phase, la politique et les médias devraient faire preuve d'autodiscipline. Les discussions sont admises en amont des négociations et sont à mener de façon concluante. Par la suite, il s'agira d'attendre le résultat des négociations. Nous sommes tous invités à ne pas ajouter notre grain de sel pendant les négociations et à ne pas court-circuiter l'équipe de négociation et le Conseil fédéral. Dans bon nombre de pays de l'UE, les partis et groupes d'intérêts – souvent divisés à l'intérieur du pays – se rallient à la position du gouvernement lors des négociations «contre» l'étranger. Nous avons encore beaucoup de chemin à faire à cet égard.

autonomiesuisse – une initiative de l'économie suisse

autonomiesuisse est une initiative de grande envergure soutenue par des entrepreneurs suisses et des personnalités de l'économie du centre. Elle s'engage en faveur d'une collaboration économique partenariale avec les pays de l'UE, mais également du monde entier. Son indépendance politique assure à la Suisse d'excellentes conditions cadres au niveau de l'économie et de la société. Le modèle de réussite suisse qui en découle doit rester viable à l'avenir également.

autonomiesuisse compte plus de 750 membres. Rejoignez-nous sur autonomiesuisse.ch/fr/participez pour contribuer à une Suisse ouverte au monde, performante et libre.

Contact

Le comité de direction de la coprésidence d'**autonomiesuisse** se tient à votre disposition pour tous renseignements concernant l'accord-cadre Suisse-UE du point de vue économique et entrepreneurial.

Hans-Jörg Bertschi

+41 79 330 50 72

hans-joerg.bertschi@bertschi.com

Martin Janssen

+41 79 413 20 00

martin.janssen@ecofin.ch

Hans-Peter Zehnder

+41 79 330 58 08

hans-peter.zehnder@zehndergroup.com

Réseaux sociaux

